

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du lundi 30 juin 2025

N° CM30062025-06  
NB

L'an deux mille vingt-cinq, le trente du mois de juin, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Ville de Pouzauges, dûment convoqué par Mme le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Mme Michelle DEVANNE, Maire.

**Date de convocation :** 24 juin 2025  
**Nombre de Conseillers :** 29  
**Nombre de votants :** 28

**Présents :** Mme M. DEVANNE, M JC. MARCHAND, Mme L. AVOINE, Mme MN. FRADIN, Mme N. FIORI, M. N. GODET, Mme P. DEBELLOIR-POUPIN, Mme MB. VINCENT, Mme L. BRISSEAU-JAUZELON, M D. HERAUD, Mme E. LORIEAU NUÑEZ, Mme I. BROSSET, Mme E. BILLEAUD, Mme A. RABILLER, M J. LANDA, Mme M. LERAY, M P. BOUSSEAU, Mme L. VILLATEAU, D. DOLÉ, Mme M. RANGEARD, M K. SERIN, formant la majorité des membres en exercice.

**Excusés :**

M A. GUILLOTEAU	Procuration à	Mme L. BRISSEAU-JAUZELON
M C. PELLETIER	Procuration à	M. JC. MARCHAND
M F. RABAUD	Procuration à	Mme M. DEVANNE
Mme E. RABILIER	Procuration à	Mme I. BROSSET
M J. BALLAY	Procuration à	Mme M. RANGEARD
M JM. BEAUFFRETON	Procuration à	M. K. SERIN
M M. PRAUD	Procuration à	M. D. DOLÉ

**Absent :**

M N. RIPAULT

**Secrétaire : Mme L. AVOINE**

---

**OBJET : REGROUPEMENT DES ECOLES – CONVENTION D'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L. 1531-1 et L. 2122-21 ;

VU le projet de convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage ;

CONSIDERANT que la Commune de Pouzauges a confié une mission d'AMO à la Société Publique Locale « Vendée Expansion-SPL », afin d'engager les études de faisabilité, la rédaction du programme et le choix du maître d'œuvre. Cette convention s'achèvera donc à l'issue du concours de maîtrise d'œuvre en cours.

Sur cette première phase, la rémunération de la société était décomposée comme suit :

MISSION	MONTANT € HT
Faisabilité	10 600.00 €
Programme	6 400.00 €
Choix du maître d'œuvre	19 200.00 €
<b>Total HT</b>	<b>36 200.00 €</b>

Afin de permettre la poursuite du projet, il est proposé de mettre en place une nouvelle convention comprenant les éléments suivants :

MISSION	MONTANT € HT
AMO pendant les études de maîtrise d'œuvre 1.25% du montant des travaux : 5 653 000 x 1.25%	70 663.00 €
AMO pendant la réalisation jusqu'à la réception des travaux 1.50% du montant des travaux : 5 653 000 x 1.50%	84 795.00 €
<b>Total HT</b>	<b>155 458.00 €</b>

Au global, la mission d'AMO s'élèverait donc à la somme de : 191 658.00 €.

LE CONSEIL MUNICIPAL, par 22 voix pour et 6 voix contre :

DECIDE de donner un avis favorable concernant le lancement du projet de regroupement de l'école DOLTO sur le site Jules-Verne, pour un budget prévisionnel de 6 455 000 € HT (Valeur novembre 2025) ;

APPROUVE la convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage ;

AUTORISE Madame le Maire à signer la convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage relative à cette opération avec **VENDÉE EXPANSION – SPL** pour un montant de :

- 1.25 % du montant de l'assiette de rémunération, s'élevant provisoirement à la somme de 70 663 € HT, pour la mission relative à l'assistance à la maîtrise d'ouvrage durant les études de maîtrise d'œuvre
- 1.50 % du montant de l'assiette de rémunération, s'élevant provisoirement à la somme de 84 795 € HT, pour la mission relative à l'assistance à la maîtrise d'ouvrage durant la phase de réalisation et jusqu'à la réception de travaux (et délai de garantie de parfait achèvement)

*Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.  
Ont signé au Registre, tous les Membres présents.*

**Lydie AVOINE**  
Secrétaire de séance

Signé électroniquement par :  
Michelle Devanne  
Date de signature : 04/07/2025  
Qualité : Maire de Pouzauges

